



Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes est un outil mis en place en France depuis 2019 pour mesurer et corriger les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en entreprise. Il concerne toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, qui doivent calculer et publier chaque année leur score sur 100 points.



Comment est-il calculé ?

L'index est basé sur **5 critères** (pour les entreprises de 250 salariés et plus) :

- 1 Écart de rémunération (en %)
- 2 Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)
- 3 Écarts de promotions (en points de %)
- 4 Pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité
- 5 Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

UES Chennevières-sur-Marne			
Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Écart de rémunération (en %)	39	40	40
Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
Écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité	15	15	15
Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10	10
Total des indicateurs calculables	99		100
INDEX (sur 100 points)	99		100

UES Écharcon			
Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Écart de rémunération (en %)	38	40	40
Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
Écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité	15	15	15
Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	93		100
INDEX (sur 100 points)	93		100

NOVASOL			
Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Écart de rémunération (en %)	38	40	40
Écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20
Écarts de promotions (en points de %)	15	15	15
Pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité	15	15	15
Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10	10
Total des indicateurs calculables	98		100
INDEX (sur 100 points)	98		100